



PÔLE GESTION ET ENGAGEMENT

DISPOSITIF NOUVEAUX ADHERENTS ACTIFS

Thématique

- COMPETITIONS
- FORMATIONS
- JEUNESSE
- DEVELOPPEMENT ET RESPONSABILITE
- GESTION ET ENGAGEMENT
- DIRECTOIRE

Destinataires

- Présidents
- Secrétaires
- Trésoriers
- autres, préciser :

Nombre de pages : 1

Nombre de pièces jointes : 0

Information

Action à mener par le destinataire :


Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous vous rappelons que le dispositif « Nouveaux Adhérents Actifs », mis en œuvre saison 2021-2022 a été reconduit pour la saison 2025-2026.

Définition d'un « Nouvel Adhérent Actif » :

1. Les « adhérents actifs » sont des licenciés, **à partir de l'année d'âge U17**, ayant exclusivement une fonction, au sein d'un club, de dirigeant/encadrant, technicien ou officiel, sans être pratiquant (compétition, loisir, basket santé, etc.) ; dans le cadre de la PJJ (respect de la République), tout « adhérent actif » doit être licencié.
2. Pour toute nouvelle création d'un socle, accompagné de l'une au moins des fonctions de dirigeant/encadrant, technicien ou officiel : gratuité de la part FFBB, de la part régionale et de la part départementale jusqu'à concurrence de **15 socles dans un même club** ;
3. Cette disposition ne vaut pas pour une création de socle avec fonction(s), complétée d'une extension de pratique ;
4. Les « Nouveaux adhérents actifs », licenciés lors de la saison 2024-2025, paieront désormais leur socle.

Vous pouvez consulter la liste des licenciés concernés dans votre club dans le module éditions de FBI :

 Rechercher une édition

Recherche par nom, mot clé...

Liste - Nouveaux adhérents actifs par clubs (FBE)

Module

Edition

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Bénédicte DUBOIS Assistante administrative et comptable	Damien SIMONNET Directeur	Damien SIMONNET Directeur
Référence	2026-01-09 – NOTE PGECD – DISPOSITIF NOUVEAUX ADHERENTS ACTIFS - BD	